Éditeur responsable : Stéphane Lasseaux – Administration communale Place de l'Hôtel de Ville – Florennes
Quadrimestriel – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

Florennes.comm

01

Mars 2021

Imprimé par l'imprimerie Doneux sur papier certifié FSC-PEFC

Grany Confort Médical

Magasin Médical

Vente et Location Matériel Médical et Paramédical

082/678.537 - 0475/472.921 (7j/7)

ROMEDENNE

Rue de La Poste 1

Hygiène -Désinfection-Incontinence-Rhumato-Contention
Traumatologie- Bandagisterie- Aide à domicile- Mobilier
lits matelas- Matériel professionnel - Matériel de
diagnostic- Vêtement adapté- Chaussure orthopédique-
Semelle- Prothèse mammaire- Soin pédicure-
Large Matériel , Conseil d'une professionnelle de la Santé

Lu/Mar:14h-16h- Je:10h-17h-Ve:10h-14h et Me /Sa : sur RDV

Service de Soins à Domicile 24h/24h

LA FABRIQUE D'INFORMATIQUE

Johany DARVILLE

Dépannage - Matériel - Installation
Assistance Internet & Réseau

Déplacement offert sur présentation de ce bon
* Valable une seule fois par domicile

Rue des Meuniers 27 - 5620 Morville
082 68 86 74 - 0497 17 79 89 - www.fabrique-informatique.be

BillBIKE

VOTRE CHAMPION DU 2 ROUES

info@billbike.be • www.billbike.be • Tél. : 081/41 37 30

VELOS ELECTRIQUES EN STOCK

VTT - COURSE
TREKKING - ENFANT

Rue de l'Eglise, 41 • 5170 LESVE

SCOTT - GRANVILLE - GIANT - HAIBIKE

Clôtures **Leblanc**

Vivez bien entourés

Clôtures - Portails - Motorisation - Contrôle d'accès

www.cloturesleblanc.be
Zoning Industriel de Mettet • Tél. 071 72 64 74

Mot du Bourgmestre

Chers concitoyens,

Lorsque je me suis adressé à vous la dernière fois, au travers de ce canal de communication, je vous faisais état de la situation pandémique préoccupante que nous connaissions.

Au sein de notre commune, les règles conseillées par les scientifiques sont globalement bien respectées, ce qui a permis une évolution positive : je vous en remercie une nouvelle fois.

Depuis ce jour et au moment où je rédige ces quelques lignes, la situation a bien évolué, puisque nous parlons actuellement de vaccination massive, laquelle devrait nous permettre de voir le bout de ce long tunnel.

Toutefois, nous sommes tous en manque de contacts familiaux, de contacts sociaux, de culture, de folklore, de rencontres sportives, ...

Merci pour votre courage et pour les efforts consentis... Prenons encore un peu patience : le meilleur est à venir.

Malgré cette situation compliquée, qui ralentit fortement le fonctionnement général et nous empêche d'aller à votre rencontre, nous avons continué à faire progresser les différents dossiers.

Je me permets d'en citer quelques-uns : les travaux de la maison de repos évoluent bien, ceux de rénovation de la piscine vont commencer très prochainement, de même que ceux d'aménagement de l'ancienne maison communale (à côté de l'église), place de l'Hôtel de Ville.

Concernant la procédure de la future maison de village "Salle Saint-Pierre", le cahier des charges a été présenté au dernier conseil communal et la procédure suit donc son cours.

Nous poursuivons en parallèle la gestion des nombreux dossiers qui ont été présentés lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre 2020, au cours de laquelle le budget 2021 a été voté à l'unanimité.

Toutefois, comme vous pourrez le lire plus loin dans cette édition, les procédures administratives sont très longues et fortement dépendantes du retour des pouvoirs subsidiants.

C'est pourquoi, tant pour vous que pour nous, ces processus sont longs, trop longs, mais il importe d'en respecter chaque étape, sous peine de compromettre l'aboutissement des projets.

Il me semble dès lors judicieux de conclure cette introduction en citant Ismail :

« Avec de l'effort et de la patience, les rêves d'hier se transforment en but d'aujourd'hui et en réalité de demain »

Je vous souhaite un avenir meilleur.

Stéphane LASSEAUX,
Votre dévoué Bourgmestre

Divers

LES APPELS À PROJETS... LA PROCÉDURE DU COMBATTANT

Nombreux sont les citoyens qui s'interrogent sur les durées de mise en œuvre des appels à projets portés par la commune. Ce questionnement est légitime, tant les procédures administratives peuvent paraître longues et fastidieuses.

Les appels à projets sont construits en partenariat entre plusieurs intervenants : pouvoirs subsidiants (souvent la Région), auteurs de projets, impétrants, instances communales, ...

Prenons par exemple le fonds régional d'investissement pour les communes wallonnes 2019-2021, appel à projets visant la réfection des voiries communales dont les travaux sont subsidiés à 60%.

Avant de voir le premier coup de pelle, le projet suit un parcours du combattant divisé en trois phases : la présentation du projet, la mise en œuvre de celui-ci et l'attribution du marché public.

0474 / 573 506

RUE DE ROSÉE 8A
5620 CORENNE

La ferme de la rosée
PRODUITS LAITIERS

Horaire :
jeudi de 13h30 à 19h
Vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 19h

- FROMAGES
- YAOURTS
- BEURRE
- CRÈME GLACÉE
- LAIT

En vente ici
PRODUITS DE QUALITÉ

rb informatique
Romain BONNEWYN
VENTE – DÉPANNAGE – RÉPARATION

Suivez-nous sur Facebook
et restez informé de nos promotions
et de notre actualité !

@rbinformatique5620
WWW.RB-INFORMATIQUE.BE
0494 233 068

5620 Florennes - info@rb-informatique.be
TVA BE 0836.349.143

Bodson Guy
ENTREPRISE FAMILIALE
RUE DU POINT D'ARRÊT 7 - 5680 GIMNÉE
082 67 86 87 - 0477 65 34 13
ENTREPRISEBODSON@GMAIL.COM

SUIVEZ-NOUS !

CONSTRUCTION HABITATIONS CONTEMPORAINES ET TRADITIONNELLES
RÉNOVATION - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
TOITURE SPÉCIALITÉ L'ARDOISE NATURELLE
AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITATION

30th

Famerée Alexandra
0470 29 46 41
Prise de sang sur rendez-vous

Bureau de facturation infirmier

Pédicure médicale

Infirmière à domicile

Gerpinnes
Florennes
Mettet

1. Présentation du projet

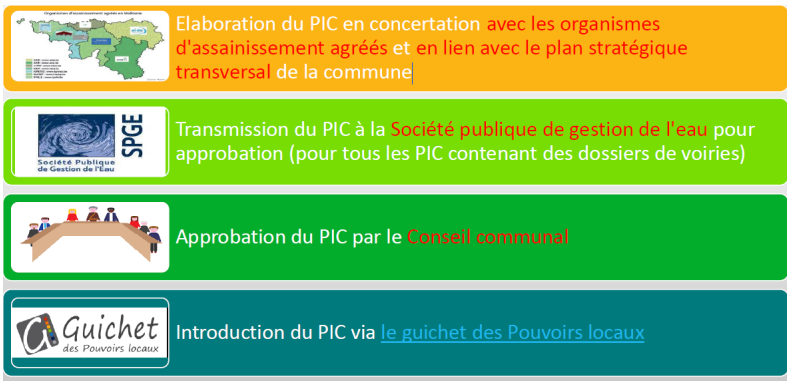

La programmation des travaux est présentée une première fois en Conseil communal pour approbation des rues retenues. Le projet passe ensuite entre les mains des organismes d'assainissement et de la Société publique de gestion de l'eau pour aboutir au pouvoir subsidiant (la Région). Le ministre produit alors un arrêté de subsidiation.

2. La mise en œuvre du projet

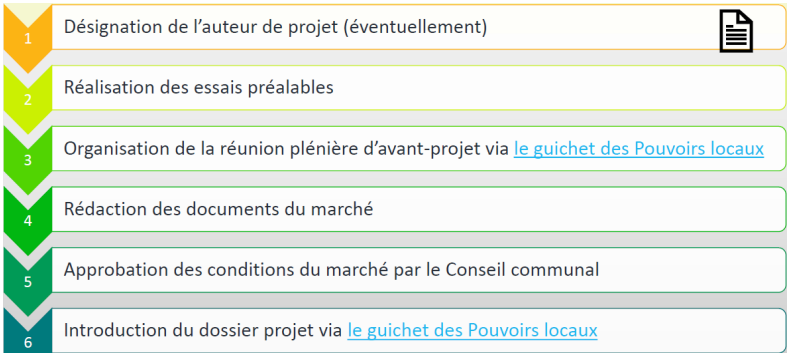

Cette phase de mise en œuvre est assez longue et fait appel à plusieurs intervenants. L'auteur de projet, préalablement désigné par le Conseil communal, élabore l'étude. Diverses réunions sont organisées jusqu'à la réunion plénière qui cadre le projet. Notons que nous devons respecter plusieurs législations, notamment celles relatives aux décrets « Sol » et « Walterre », qui nous imposent des essais de sol et des rapports de qualité de la terre. Cette phase prend près d'un an.

3. L'attribution du marché public

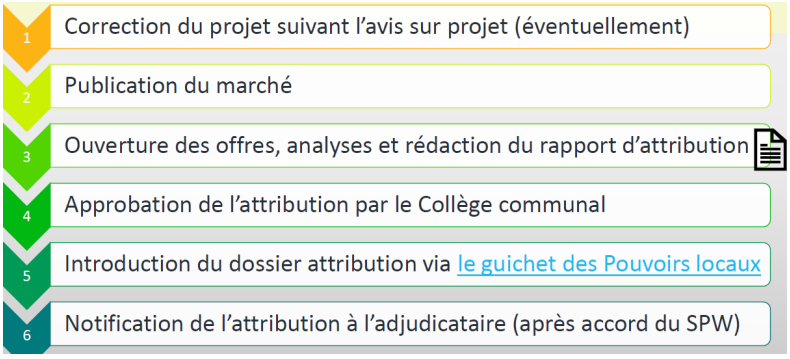

Le projet élaboré (pour juin 2021), nous lançons le marché public. Les offres sont analysées et nous attribuons l'exécution des travaux à l'entreprise qui aura remis la meilleure offre (avant le 31 décembre 2021).

Les travaux commenceront lorsque la Région aura marqué son accord final.

En conclusion, les appels à projets répondent à certaines exigences administratives qui garantissent la légalité et la qualité des travaux ou des services à réaliser.

Patience et rigueur sont les atouts majeurs de l'aboutissement des idées pour notre commune…

Source : Les slides sont empruntées d'une présentation du Service public de Wallonie.

Article rédigé par Mathieu BOLLE, Directeur général

VOUS AVEZ LA MAIN VERTE… ?

Depuis quelques temps, afin d'embellir et de rendre un cadre de vie agréable à tous, habitants et visiteurs, nous avons à cœur de fleurir notre entité.

En vue de gérer ce projet au mieux, surtout en ce qui concerne l'entretien et l'arrosage des plantes, nous recherchons des volontaires.

Nous invitons toute personne désireuse de s'engager dans cette action à prendre contact avec Monsieur Alain CHENU, lequel est en charge de la coordination de ce projet et ce de préférence par voie de mail à l'adresse : alain.chenu@florennes.be **ou encore au numéro de téléphone suivant : 071 68 11 23.**

MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Vous êtes propriétaires et / ou responsables d'une prairie, d'un bâtiment que vous mettez en location à des mouvements de jeunesse… ?

N'oubliez pas de remplir la déclaration de mise en location disponible auprès de l'administration communale ou sur notre site internet.

Personne de contact : Vanessa SOUMOY 071 68 14 63 – Site internet : www.florennes.be

NEURONICS SA

Place Joseph Meunier 13
5640 METTET
Tel 071 726 716
neuronics@neuronics.be
www.neuronics.be

GÉRER, C'EST PRÉVOIR

WinBooks

AU MAGASIN
- Vente de télécom, Gsm, tablettes et accessoires
- Abonnements Proximus fixes et mobiles
- Vente de matériels informatiques et périphériques

POUR LES PME ET FIDUCIAIRES
- Audit et conseils de gestion en entreprise
- Commercialisation et déploiement des logiciels de facturation et de Gestion WinBooks®
- Commercialisation et déploiement des logiciels de Comptabilité WinBooks®
- Location de serveurs virtuels

DÉPANNAGE
- Laboratoire technique au magasin
- Dépannage et installation sur site

NEURONICS

VOTRE PUB ICI 0499 88 18 20

SRL CONSTRUC TOITURES By Nash

TRAVAUX DE TOITURES

TOITURES NEUVES / RÉPARATIONS
PVC / ROOFING / ZINC / EPDM
CHEMINÉES

071 68 86 94
0475 33 96 91

DEPUIS 1984

140, Quartier St-Hubert - **5600 NEUVILLE**

Entretien/Réparation
multimarque...
avec un service
indépendant spécialisé

- Audi
- VW
- Seat
- Skoda

GARAGE A-LEX-MOTOR

- Service pneumatique
- Montage équilibrage
- Géométrie 3D

Service de qualité à proximité

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische
082 677 111 • 0475 754 181

La Maison de l'Enfant

Jouets d'éveil, puériculture, vêtements et chaussures souples, de la naissance à 2 ans

VENEZ VOIR NOS PROMOS !

Rue de Philippeville 15
5620 Florennes
071 68 83 10
www.lamaisondelenfant.be

À la recherche d'une école ???

Nous avons ce qu'il vous faut...
Enseignement communal de Florennes :
2 écoles, 7 implantations !

Climat Familial, nouvelles technologies (TBI), classes de dépaysement, psychomotricité, et bien d'autres choses qui vont vous satisfaire !
N'hésitez pas, venez nous rencontrer !

École Communale Florennes 1
Direction : Mme Moussebois 0478/99.00.10

École Communale Florennes 2
Direction : Mme Nicolas 0478/99.13.90

funebra.be

sprl Funérailles
J.-M. LATOUR

Bureau et funérarium
à LANEFFE

Funérarium
à PHILIPPEVILLE

Grand-Route 179
B-5651 Laneffe

Rue de la Gendarmerie 42
B-5600 Philippeville
Tél./Fax 071 65 50 70

Le Coup de Main

DÉPANNAGE SOCIAL
• Nettoyage • Courses ménagères • Travaux de peinture, tapisserie
• Jardinage • Autres petits travaux d'entretien
Tél. 071 66 78 24 - Fax : 071 68 51 01
Jean-Charles, Vanessa et Thomas sont à votre écoute

TITRES SERVICES Agrément n°01133
• Entretien de toute habitation à titre privé
• Coût horaire : 9€/heure • 10 % de déduction fiscale
Tél. 071 68 50 66 - E-mail : coupdemainasbl@gmail.com
Rue des religieuses 13 - 5600 PHILIPPEVILLE

Th. Huet
Centre auditif
DEVIENT

centre auditif
veranneman
audiologie

Rue de Mettet 11 • 5620 Florennes
Prise de rendez-vous :
071 68 90 41

CONDITIONS D'OUVERTURE
15% à l'achat de nouveaux appareils
(valables pour toute nouvelle prescription jusque fin JUIN 2021)

WIDEX HIGH DEFINITION HEARING
signia Life sounds brilliant.

Discrets, confortables, connectés et rechargeables...
Nous avons le plaisir de vous présenter, en cette nouvelle année,
la dernière génération d'appareils auditifs de chez Widex,
fabricant reconnu pour leur qualité sonore.

Cette nouvelle gamme est **disponible** dès à présent
dans votre **nouveau centre auditif de Florennes.**

**Prenez contact avec Christian GALLE,
audioprothésiste conventionné
et agréé, pour un essai sans engagement !**

UNE COLLECTE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - APPEL AUX BÉNÉVOLES !

Dans un but d'informatisation accessible à tous, nous recherchons des personnes :

- Ayant des connaissances en matière de réparation de matériel informatique
- Prêtes à donner un peu de leur temps pour nous aider dans cette initiative...

Vous possédez un ordinateur, portable ou poste fixe, que vous n'utilisez plus ?

Ceci pourrait aider quelqu'un d'autre !

En vue de pallier de manière solidaire au problème de l'informatisation pour tous, nous organisons une collecte.

N'hésitez pas à prendre contact :

Plan de Cohésion Sociale
Avenue Notre-Dame de Foy, 85
5620 Florennes
Tél. : 071 68 14 64

POINT CONTACT ALCOOL/DROGUES FLORENNES – PHILIPPEVILLE – METTET

Vous ou l'un de vos proches êtes confrontés à une situation problématique de consommation ?

Vous fumez et souhaitez arrêter ?

Vous vous posez des questions ?

Vous ne savez pas à qui vous adresser ?

Un lieu d'accueil, d'écoute et d'information **dans le respect et l'anonymat.**

Accompagnement individuel pour sevrage tabagique ou autres dépendances :

Sur rendez-vous : Dominique FASTREZ – Point Contact Alcool / Drogues

0472 07 59 32
pointcontactalcooldrogue@gmail.com

Quentin LORENT,
Chef du Plan de Cohésion Sociale

DU CÔTÉ DU CPAS

En mon nom propre, mais aussi en celui du Conseil de l'action sociale et de toute l'équipe de la Résidence DEGRANGE, je souhaite exprimer à chaque florennois(e), aux écoles de l'entité, aux milieux associatifs et aux œuvres paroissiales, mes plus sincères remerciements pour les très nombreux gestes de solidarité et les témoignages de soutien reçus depuis le début de la crise sanitaire, parfois dans des conditions climatiques exécrables.

Merci mille fois pour ces petites attentions qui sont allées droit au cœur de nos aînés à qui vous avez apporté un peu de divertissement dans cette vie amputée de tout lien social qui est la leur pour le moment.

Votre enthousiasme et votre investissement ont permis à notre personnel d'affronter et de supporter ces événements compliqués avec autant de sérénité que possible, en se sentant moins seul et davantage soutenu.

Je profite de l'occasion pour remercier publiquement notre personnel tout entier et lui témoigner mon profond respect : même si je l'ai par ailleurs déjà exprimé individuellement par courrier, il me tient réellement à cœur que chaque citoyen sache, si besoin est, combien il a été malaisé pour les membres du personnel de la Résidence DEGRANGE de traverser cette période de pandémie.

Tous ont dû mettre en œuvre leur dévouement et leur professionnalisme avec la peur au ventre, pas toujours dans de bonnes conditions, à tout le moins au début de la crise.

Cela ne les a pas empêchés de se dévouer pleinement et d'assurer à nos résidents les soins et le confort qui leur sont dus, ce qui accroît encore davantage leur mérite.

Je tiens aussi à évoquer ici une petite fête initiée

en début du mois de janvier, en l'honneur d'une résidente centenaire : son dynamisme, sa vivacité d'esprit, sa joie de vivre faisaient vraiment plaisir à voir. Elle a poussé la chansonnette et même dansé avec une aide soignante ! Quel plaisir de la voir si heureuse d'être là, malgré les circonstances très restrictives.

Vous avez sûrement remarqué combien les travaux de la nouvelle maison de repos avancent à grands pas. Le plus gros de ce chantier se terminera entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin ; après, les dernières finitions seront à réaliser ainsi que l'aménagement complet du bâtiment, pour permettre enfin un déménagement, si pas à la fin de cette année, à tout le moins au début de la suivante. L'intention est de faire de la nouvelle maison de repos un lieu ouvert sur l'extérieur, en appliquant une méthode suédoise, « Tubbemodelen », qui fait la part belle à l'implication du résident dans la vie quotidienne de la maison de repos.

La participation à la vie collective ainsi qu'aux prises de décisions reste le moteur principal et constant du projet.

Ainsi, les résidents décident par exemple tous ensemble des activités à organiser, mais également de mesures plus personnelles, telles que l'heure du lever ou encore le lieu de prise des repas.

À travers ce modèle, les personnes âgées sont placées au centre du processus et sont ainsi encouragées à exprimer leurs pensées et leurs désirs, mais également à exercer une influence sur la vie de leur établissement et ce, dans de nombreux domaines.

Elles doivent pouvoir y vivre et s'y épanouir comme elles le feraient chez elles : la maison de repos devient ainsi leur « chez soi ».

Par ailleurs, cette philosophie invite également les membres du personnel à exprimer leur opinion et à prendre part de manière active à la vie de la maison.

Suite au projet pilote concluant mené au sein de certaines institutions du pays, ce sont désormais quarante-cinq maisons de repos et maisons de repos et de soins wallonnes qui ont pu implémenter le modèle « Tubbe » dans leur structure en 2020 et ce, grâce à un coaching personnalisé.

Un appel aux volontaires sera lancé à un moment ou l'autre, pour répondre aux souhaits émis par nos résidents d'initier certaines activités spécifiques.

Je vous remercie pour votre attention.

Article rédigé par Marie-Christine PIERARD,
Présidente du Conseil de l'Action sociale

CULTURE

VOTRE BIBLIOTHÈQUE ET SON ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE VOUS ACCUEILLENT !

Les mesures sanitaires nous imposent encore et toujours des restrictions : néanmoins, la bibliothèque communale est ouverte et vous accueille le lundi de 9h à 12h et de 13h à 19h, le mercredi de 9h à 12h et de 13 h à 18h, le jeudi de 9h à 18h non stop ainsi que le samedi de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30.

Notez que la prise de rendez-vous n'est plus nécessaire pour se rendre à la bibliothèque mais le respect des mesures sanitaires est toujours requis. Nous accueillons les lecteurs pour une durée optimale de vingt minutes et nous limitons l'accès à cinq personnes à la fois dans la bibliothèque.

Notez aussi que l'Espace Public Numérique (EPN) de la bibliothèque se met à disposition de tous les élèves du secondaire. Nous proposons six ordinateurs en libre accès, photocopieuse, scan et WIFI, le tout gratuitement. De quoi faciliter les études en cette période difficile.

L'EPN accueille les élèves du secondaire en distanciel sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 071 68 14 68 ou par mail à bibliotheque@florennes.be : l'inscription est obligatoire mais gratuite !

L'EPN ouvre ses portes le lundi de 9h à 18h45, le mardi de 8h30 à 16h45, le mercredi de 9h à 17h45, le jeudi de 9h à 17h45, le vendredi de 8h30 à 14h45 et le samedi de 9h à 15h15.

Ce dispositif est mis en place sous l'égide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La bibliothèque sera fermée au public en avril, le samedi 3 et le lundi 5 (fête de Pâques), et en mai, les samedis 1, 15 et 22.

Continuez à nous suivre sur la page Facebook « Bibliothèque-EPN Florennes ». Vous y trouverez les informations les plus récentes, nos suggestions de lecture, etc... Vous pouvez aussi vous abonner à notre lettre d'information sur simple demande.

Au plaisir de vous (re)voir prochainement,

L'équipe de la bibliothèque
Antonin COLLINET,
Echevin de la Culture

QUALITE DE VIE

LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

Trop souvent, nous constatons que des poubelles sont sorties trop tôt ou encore traînent sur les trottoirs.

Voici un petit rappel à ce sujet...

19 heures ! C'est l'heure à partir de laquelle vos poubelles (à puce, biodégradables ou PMC) pourront être déposées la veille du ramassage devant votre habitation et sans constituer une entrave à la circulation.

Lors des grands vents, tels que nous en avons connus notamment durant le mois de janvier, nous vous invitons à être vigilants avec vos sacs PMC ; en effet, de nombreux sacs se sont retrouvés sur la route et ont été éventrés par des voitures, ne pouvant les éviter.

Pourquoi ne pas les sortir le matin avant de partir travailler afin d'éviter qu'ils s'envolent durant la nuit... ?

Le jour du ramassage, vous devez rentrer votre poubelle : celle-ci ne peut pas rester sur votre trottoir. Si le contenu de votre sac PMC est non conforme et qu'une main rouge est apposée sur votre sac, vous devez le rentrer et le retrier...

En cas de non respect de ces consignes, vous risquez une amende administrative allant de 40 à 350 euros.

Nous vous rappelons également que conformément à l'article VC.4.1.7-3 du Règlement Général de Police Administrative, chaque citoyen est tenu de balayer et d'entretenir son trottoir.

Le service technique de la commune fournit un travail important et de longue haleine afin que nous vivions dans une commune propre, où il fait bon vivre.

En effet, la balayeuse communale effectue le nettoyage de nos places, filets d'eau, avaloirs, ...

Ce travail peut être réalisé lorsque les interdictions de stationner sont respectées.

A cet effet, nous vous renvoyons vers l'article relatif aux stationnements gênants.

Article rédigé par Vanessa SOUMOY,
Agent constatateur
Stéphane LASSEAUX,
Bourgmestre

STATIONNEMENTS GÊNANTS

Comme vous l'aurez certainement remarqué, les travaux de rénovation de trottoirs sont à présent terminés dans le centre-ville de notre commune : les passages pour piétons ont été réalisés ainsi que les emplacements de parking pour les personnes à mobilité réduite. Le règlement complémentaire de sécurité routière a été voté lors du conseil communal du mois de janvier dernier.

Malgré tout, nos services constatent très régulièrement que des voitures sont mal stationnées : très souvent, celles-ci empêchent les piétons d'emprunter les trottoirs correctement. Ces derniers sont obligés de marcher sur la route, ce qui représente un danger pour leur sécurité.

Ces stationnements gênants entravent également le passage des autres véhicules : très souvent, le Bureau Economique de la Province de Namur, lequel collecte les déchets, se retrouve dans l'impossibilité de parcourir certaines rues.

De plus, comme nous vous le signalions dans notre article sur la propreté (voir ci-avant), ces infractions empêchent le service technique de réaliser son travail.

Régulièrement, des ordonnances de police sont prises, empêchant le stationnement momentanément dans certaines rues, pour permettre à la balayeuse de nettoyer nos avaloirs, et/ou filets d'eau. Ces ordonnances ne sont pas toujours respectées.

Afin de lutter contre ces stationnements gênants, une campagne de sensibilisation a débuté dans notre commune. Dans un premier temps, les auto-

mobilistes en infraction recevront un avertissement, sous forme d'une affichette posée sur le pare-brise.

Dans un second temps, une phase de répression sera menée. Les automobilistes en infraction seront verbalisés. Un procès-verbal pour amende administrative sera dressé pour les véhicules mal stationnés.

Pour rappel, conformément aux articles MO.5.1.2-4 , MO.5.1.2-53, … et suivants de notre Règlement Général de Police Administrative, l'arrêt et le stationnement sont INTERDITS :

- Si une bande praticable d'au moins 1,5 mètre de largeur n'est pas laissée sur l'accotement utilisé par les piétons ;
- Sur les trottoirs et en agglomération sur les accotements en saillie.

Pour votre information, ces infractions sont punissables d'une amende de 58 à 116 euros selon la gravité de la situation.

Article rédigé par Vanessa SOUMOY,
Agent constatateur
Stéphane LASSEAUX,
Bourgmestre

DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE CONTRE LES INCIVILITÉS

Depuis de nombreuses années, notre commune fait face à des comportements inciviques, notamment en ce qui concerne les dépôts sauvages. Ce problème est récurrent et n'est pas spécifique à Florennes.

C'est pourquoi, la Région wallonne, via l'ASBL « BeWapp », a lancé un appel à projets concernant le financement de caméras de surveillance pour limiter la pollution de nos contrées. La commune a déposé un projet qui a été retenu et qui financera la pose et la gestion de ces caméras sur le territoire florennois.

Dans les priorités, nous envisageons plusieurs sites de bulles à verres, certaines rues du centre de Florennes ou le parking de l'ancien foyer culturel mais cela n'est pas exhaustif. Nous sommes à votre écoute si vous rencontrez cette problématique au sein de notre entité.

Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une solution « miracle » mais nous devons mettre tout en œuvre pour améliorer notre cadre de vie. La problématique des canettes reste notamment un problème récurrent dans nos campagnes et nous espérons l'établissement d'une consigne dans le futur.

La volonté du collège communal est de porter une attention toute particulière à la protection de la vie privée dans le strict respect du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

Nous travaillons pour ce faire avec un Délégué à la Protection des Données qui a pour rôle de vérifier notre manière de gérer les données privées.

Antonin COLLINET,
Echevin de la Transition écologique
et du Développement durable

PROJET « POLLEC » :

Un emploi pour travailler sur les dépenses énergétiques de nos bâtiments

Dans le rayon des bonnes nouvelles, nous avons également été retenus dans le cadre d'un autre appel à projets de la Région.

Pour promouvoir la réduction de notre empreinte énergétique, nous avons en effet obtenu un subside s'élevant à plus de 100.000 €. Une partie de ce montant nous donnera l'occasion de revoir l'isolation de l'Espace culture (anciennement Sabymeuble), l'autre partie permettra de procéder à l'engagement d'un agent à mi temps dédié à cette question énergétique.

Cette personne aura également pour tâche de nouer des collaborations avec différents partenaires dans le but d'informer les citoyens sur les questions énergétiques.

Le collège communal, en soutenant des actions de ce type, se donne les moyens de répondre aux objectifs de la Convention des Maires et d'agir ainsi concrètement pour le climat.

Antonin COLLINET,
Echevin de la Transition écologique
et du Développement durable

WALLONIE CYCLABLE : UN PROJET D'ENVERGURE

Le collège communal de Florennes a présenté récemment au Conseil communal son dossier de candidature à l'appel à projets « Wallonie Cyclable ».

Ce dossier fait suite à une politique active de la commune en matière de mobilité.

Le projet qui a été déposé a pour but de redynamiser le centre-ville tout en assurant le maillage entre

les différents villages de l'entité.

En effet, Florennes possède une histoire très riche, car elle a été par le passé un pôle ferroviaire essentiel dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Cette position centrale lui a conféré à l'époque un rôle important sur le plan commercial et économique.

Pour renouer avec ce passé florissant, il nous semble indispensable de replacer stratégiquement Florennes au coeur de notre région.

Ce dossier est instruit en cohérence avec les autres projets « Mobilité » menés par le collège. On pense ici aux aménagements temporaires autour du centre-ville historique, à la voie cyclable et piétonne Saint-Aubin-Florennes ou à la création d'un Pré-ravel entre Florennes et Mettet.

Des projets de longue date mais aussi d'autres, plus récents, co-construits avec de nombreux partenaires tels que Mobilesem, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse, le GRACQ et le Collectif citoyen Entre-Sambre-et-Meuse.

Notre choix pour cet appel s'est donc porté sur une liaison cyclable entre Florennes et Morialmé en espérant que cela confère à Florennes la place centrale d'autrefois, pour ses commerces, son économie et ses citoyens.

Antonin COLLINET,
Echevin de la Mobilité

TRAVAUX À LA PISCINE DE FLORENNES

Avant les fêtes de fin d'année, le Ministre des Infrastructures Sportives a communiqué sur la réévaluation des montants concernant le plan « Piscines ».

Florennes a vu sa subvention de base, obtenue lors de la précédente mandature par Grégory CHINTINNE, augmentée. Elle passe de 1.178.499,00 € à 1.369.406,39 €. Le prêt à taux zéro est également revu à la hausse. Cela constitue une réelle plus-value pour le budget de notre entité, diminuant l'impact de cet investissement sur le long terme.

Depuis cette annonce, les premières réunions de chantier se sont tenues entre le bureau d'étude, l'entrepreneur et la Régie Communale Autonome. Après la planification et la commande des matériaux, le début effectif des travaux est fixé à la mi-mars.

Cette rénovation offrira plus de confort aux utilisateurs. Les écoles, les particuliers, les ASBL et les différents clubs trouveront un outil à la hauteur, permettant ainsi le développement de leurs activités. Avec la création d'un bassin pour les plus petits, la piscine accueillera également un nouveau public et diversifiera ainsi son offre à destination des familles.

Aussi, les personnes souhaitant recevoir une newsletter informative sur l'évolution et l'état d'avancement des travaux peuvent me contacter à l'adresse suivante : antonin.collinet@florennes.be.

Antonin COLLINET,
Echevin des Sports

Environnement

LA GESTION DURABLE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN AGRICULTURE

Pour pouvoir utiliser les produits phytopharmaceutiques, plus communément appelés « pesticides », les agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de tels produits (jardiniers, vendeurs, ...), se forment régulièrement. Ils participent à des réunions « phytolicence » pour apprendre à manipuler les produits en toute sécurité et être tenus informés des nouvelles évolutions techniques et législatives.

Une phytolicence, c'est quoi ?

Protect'Eau participe régulièrement en tant qu'orateur à des réunions phytolicence organisées à travers toute la Wallonie

Une phytolicence est un certificat, délivré par le gouvernement fédéral, qui atteste que son détenteur manipule de manière adéquate les produits phytopharmaceutiques. Ce certificat est obligatoire ! Le gouvernement réserve donc l'utilisation de ces produits aux personnes ayant les connaissances requises. **L'objectif est clair : limiter les risques de ces produits sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.** Durant la durée de validité de la phytolicence, chaque titulaire est aussi tenu d'assister à un certain nombre de formations : les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers restent donc informés des nouvelles évolutions en matière de lutte phytosanitaire, à l'aide de la formation continue obligatoire.

Le saviez-vous ?

Lorsqu'un pulvérisateur est nettoyé sur une aire étanche à la ferme, l'eau de nettoyage récoltée est parfois traitée directement sur place. Il existe en effet différents systèmes pouvant être construits par l'agriculteur lui-même sur son exploitation. C'est notamment le cas du « biofiltre » (voir schéma). Ce dispositif est composé de cubitainers remplis de terre, de compost et de paille, dans lesquels les résidus de produits sont dégradés par des microorganismes.

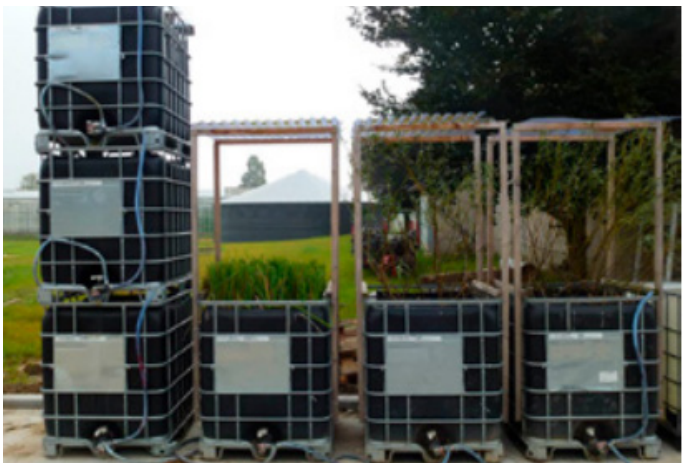

Biofiltre construit par un agriculteur

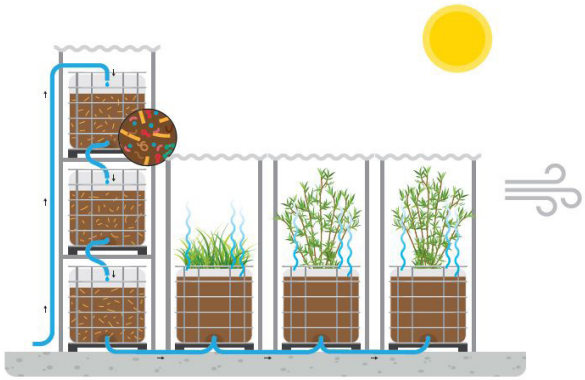

Information diffusée par PROTECT'eau

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT « CALCAIRES DE FLORENNES » – CARMEUSE

Des émissions suspectes et incommodantes, du bruit à toute heure, des poussières à la pelle… Les relations entre une entreprise et son voisinage s'avèrent parfois difficiles.

Si elle participe à la vie économique d'une région, l'entreprise peut aussi être source de nuisances (odeurs, poussières, bruits, charrois, rejets liquides et gazeux, impacts paysagers, etc…). Un contexte conflictuel peut ainsi prendre naissance, allant jusqu'à interpeller les autorités communales et régionales. Par ailleurs, l'entreprise doit répondre à des plaintes diverses, à des contrôles de police, parfois même à des actions en justice.

Bref, pour les uns comme pour les autres, cette situation n'est que perte de temps, d'énergie ainsi que coûts inutiles. La constitution d'un comité d'accompagnement peut être une solution.

C'est pourquoi, la commune de Florennes a mis en place un comité d'accompagnement conforme à la législation et aux permis obtenus pour les carrières :

– Calcaires de Florennes – le comité est constitué et déjà actif

– Carmeuse – la constitution du comité vient d'être clôturée.

Le principe de ces comités est de rassembler périodiquement des représentants des trois parties concernées par le fonctionnement de l'entreprise (autorité publique, citoyens, entreprise) afin de négocier des solutions aux problèmes d'environnement occasionnés par l'exploitation. La présidence est exercée par un membre de l'autorité publique.

C'est, en outre, un lieu d'échange d'informations :

- pour l'entreprise, mieux informée sur l'impact de ses activités ;

- pour les riverains, mieux informés sur les nuisances qu'ils subissent et leurs risques ;
- pour les autorités, mieux au fait du contexte local et du vécu des riverains.

Cette meilleure information des uns et des autres permet de démystifier les risques potentiels pour la santé et l'environnement et les inquiétudes des riverains.

Le comité d'accompagnement contribue aussi à reconstruire le lien social entre l'entreprise et son voisinage : les habitants apprennent à mieux connaître l'entreprise et des relations sociales nouvelles se construisent autour de l'activité industrielle.

Les riverains y font part, directement, à l'entreprise et à l'autorité, des problèmes qu'ils rencontrent. Nombre de problèmes ponctuels peuvent ainsi être résolus.

Les riverains délégués relaient au comité d'accompagnement les questions, problèmes et avis de toutes les personnes concernées par l'un ou l'autre aspect actuel ou futur de l'exploitation.

Le riverain qui rencontre un problème ira trouver son représentant pour le lui exposer.

L'entreprise peut facilement, par le biais du comité d'accompagnement, faire connaître sa stratégie environnementale et les efforts qui seront mis en œuvre pour atténuer les nuisances les plus importantes.

La gestion des problèmes d'environnement par le biais d'un comité d'accompagnement garantit le respect d'un certain nombre de principes et permet d'accroître les chances que les solutions mises en œuvre soient réellement profitables à tous.

La commission d'accompagnement a toutefois ses limites :

- elle ne traite que des problèmes d'environnement qui concernent les riverains : les autres types de problèmes relèvent d'autres instances ;
- c'est une commission d'avis ! Elle n'a pas de pouvoir de décision.

Les coordonnées des représentants des riverains que vous pouvez contacter sont indiquées sur le site communal à l'adresse suivante : https://www.florennes.be/ma-commune/services-communaux/environnement/comites-daccompagnement-carrieres.

Article rédigé par Yasmina DJEGHAM,

Conseillère en environnement

AMIS DES ANIMAUX…? REJOIGNEZ LE CONSEIL CONSULTATIF DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

A l'initiative de l'échevin en charge du Bien-Être animal, le Conseil communal du 17 décembre 2020 a approuvé la création d'un Conseil consultatif du bien-être animal (CCBEA).

Un appel à candidatures est lancé en ce sens.

Quelles missions pour le CCBEA ?

- Étudier les besoins en termes de bien-être animal à Florennes ;
- Sensibiliser, informer et responsabiliser les citoyens à la question du bien-être animal ;
- Lutter contre la maltraitance animale ;
- Proposer de nouveaux projets en la matière ;
- Fournir des analyses, des pistes et des orientations pertinentes pour la politique et les actions communales actuelles et futures en matière de bien-être animal.

Qui peut participer ?

Pour être membre du Conseil consultatif, il faut :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins au moment de la désignation ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Résider sur la commune de Florennes et vouloir s'impliquer dans le domaine du Bien-être animal.

Intéressé(e) ?

Les candidatures sont à envoyer pour le 15 avril 2021 au plus tard avant minuit, soit par courrier postal (Administration communale de Florennes – Service environnement – Place de l'Hôtel de Ville 1 – 5620 Florennes), soit par mail à environnement@florennes.be.

Pour être recevable, la candidature doit être accompagnée d'une lettre de motivation.

Antonin COLLINET,
Echevin du Bien-être animal

PÔLE DES Services

Prendre soin de nos équipes, c'est prendre soin de vous

Drive repassage

AGENCE TITRES-SERVICES

Aide-ménagère à domicile

Atelier de repassage

Courses ménagères

Rue Ruisseau des Forges 76
5620 Florennes

Rue du Try Joly 7/B
5640 Mettet NEW

pole-services.be

T. 071 68 78 12

info@pole-services.be

Lun. - Mar. - Mer. - Vend. **de 8h à 16h30** - Jeu. **de 8h à 18h**

Groupe Ruyssen-Boccart
Assurance & Finance
la passion de votre protection

Votre Courtier Votre meilleure Assurance

SOLUTION AUTO
POUR ÊTRE MIEUX PROTÉGÉ

AXA BANQUE

071 894 200
assurance@rbgroupe.be

Rue Saint Gangulphe 12 - 5620 Florennes

n° BCE : 0830.995.139.

Agence de Titres-Services
Le coup de Balai

Nettoyage

Lessive

Repassage

Petits travaux de couture

Préparation de repas

Courses ménagères

Une aide-ménagère à domicile pour 8,10€*
de l'heure grâce aux Titres-Services
* après déduction fiscale

Le "Coup de Balai" recrute !!!

Rue de la chapelle, 11 - 5620 Florennes
071/68.71.30
info@lecoupdebalai.be www.lecoupdebalai.be

DONEUX